

M. MACKENZIE: Les Japonais désiraient des réparations pour dommages subis pendant la guerre.

L'hon. M. PEARSON: Oui, je me rappelle maintenant. Les Japonais ont proposé que des compensations leur soient accordées pour les biens japonais saisis en Corée et devenus maintenant propriété du gouvernement coréen. Je crois savoir que cette demande japonaise n'a pas été accueillie d'une façon bien sympathique par le gouvernement sud-coréen ni par aucun autre gouvernement.

M. MACKENZIE: Ils ont refusé, je pense, de compenser les Philippines pour ce qu'ils ont fait là.

L'hon. M. PEARSON: Oui, c'est exact. Dans le traité, évidemment, les Japonais ont accepté la responsabilité de certains dommages causés par leurs troupes durant la guerre et reconnu l'obligation pour eux d'y compenser. Mais cette admission ne tire pratiquement pas à conséquence puisque le traité constate la quasi-impossibilité, pour les Japonais, de réparer.

M. GRAYDON: Je sais de bonne part, et je pense que tous peuvent vérifier ces renseignements, que sous son régime d'occupation, le général MacArthur a inauguré certaines réformes touchant la répression des cartels familiaux, le suffrage des femmes et la réforme agraire. Est-ce que le ministre a une idée du progrès de ces réformes? L'actuel gouvernement japonais semble-t-il vouloir les continuer?

L'hon. M. PEARSON: Voilà une question très importante. Tout ce que je puis dire des réformes déjà opérées, c'est que le régime d'occupation, sous MacArthur et après lui, a beaucoup contribué à subdiviser les grandes terres et à les distribuer à un certain nombre de tenanciers. On a fait beaucoup, également, pour rompre les vieux cartels, les sociétés Mitsubishi et Mitsui. Répondant à l'intérêt que vous portez à ce très important sujet, j'inviterai M. Norman à dire un mot sur ce qui se fait actuellement. Je ne crois pas qu'il veuille faire de pronostics sur ce qui peut se produire, maintenant que les Japonais sont de nouveaux maîtres d'eux-mêmes.

M. E. H. NORMAN (*Chef de la Division de l'Amérique et de l'Extrême orient, au ministère des Affaires extérieures*): Les réformes agraires, à mon avis, ont été de celles qui ont le mieux réussi. Toutes les terres d'une superficie supérieure à 3 *chô*, l'équivalent japonais de 2 acres et demi environ, furent offertes en vente à leurs tenanciers. Deux acres et demi, ce n'est guère étendu, mais ça suffit à l'agriculture intensive au Japon. Sur l'île Hokkaido, où l'on pratique la culture sèche de préférence à la culture du riz, les terres avaient même une étendue de 12 *chô*. Donc, en d'autres termes, la terre la plus étendue concédée à une famille, pour la culture, devait avoir une superficie de 3 *chô*. La question plutôt compliquée du choix des terres à vendre fut résolue par des commissions locales de biens-fonds, composées de 10 membres dont cinq représentaient les tenanciers, deux, les fermiers-propriétaires et trois, les propriétaires forains. Je crois que c'était là la composition de ces commissions. Le gouvernement, de son côté, accordait une subvention pour l'excédent du prix consenti par l'acheteur. Voilà comment s'opéra la réforme. Le nombre des propriétaires forains fut tellement modifié que le chiffre des fermiers-propriétaires passa de 54 à 89 p. 100, pendant que celui des tenanciers baissait de 46 à 11 p. 100. Tout cela, depuis la guerre. Ce sont des chiffres ronds, mais assez justes.

M. GRAYDON: C'est une réforme plutôt radicale.

M. NORMAN: Comme je l'ai dit, il se peut que ces chiffres ne puissent résister à un sévère examen. Cependant, extraits des meilleurs documents disponibles présentement, ils semblent assez précis. Quant aux cartels, tout un programme de réformes fut tracé. Si je comprends bien, il ne s'agissait pas tant de morceler